



PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2024-2026

Le Groupe de compagnies XTL s'engage à créer une culture d'inclusion et d'accessibilité. Non seulement cela fait partie de notre culture d'entreprise, mais nous reconnaissons que l'ouverture de l'accès à tous sera bénéfique à notre mission de croissance continue et de compétitivité en tant qu'employeur de choix dans le secteur du camionnage. Nous contribuerons à la création d'un environnement sans obstacle en mettant en place un cadre d'accessibilité qui permettra aux employés et au public que nous servons d'avoir la meilleure expérience possible de nos services et de nos installations.

Nous savons que la création d'un environnement sans obstacle prend du temps et nous nous engageons à identifier en permanence les obstacles, à les supprimer si possible et à les prévenir. Le groupe de compagnies XTL s'appuiera sur ses efforts actuels pour élaborer son premier plan d'accessibilité, comme l'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Ce plan d'accessibilité guidera notre organisation dans le respect de nos engagements en matière d'accessibilité et dans la mise en place d'une culture favorable à l'accessibilité.

Pour combler les lacunes dans ces domaines, il est important de reconnaître et de comprendre les besoins des personnes handicapées.

Voici un résumé des possibilités initiales :

- Améliorer l'attrait des personnes handicapées pour les emplois dans notre entreprise et dans le secteur du transport routier ;
- Élargir la gamme et les options d'aménagement ;
- Être mieux préparés à fournir des informations dans des formats accessibles sur demande.

Commentaires et retour d'information

Le Groupe de compagnies XTL invite le public, les employés et les parties prenantes à lui faire part de leurs commentaires sur son plan d'accessibilité. Ce retour d'information nous est précieux car il nous aide à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à renforcer notre engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion.

Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler, veuillez communiquer avec la personne citée ci-dessous. Nous répondrons à tous les commentaires dans les meilleurs délais.

Si vous avez besoin d'aide pour nous faire part de vos commentaires, faites-le nous savoir et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos besoins.

Informations de la personne à contacter :

Kamila Baroudi, directrice principale des ressources humaines
2350, rue Henry-Ford, Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 9H5
Kamila.baroudi@xtl.com
Téléphone : 514-636-1499, poste 5143
Site web : xtl.com



Définition

Accessibilité :

Fait référence à la prise en compte intentionnelle et réfléchie des besoins des personnes handicapées lors de la construction ou de la modification de produits, de services et d'installations, afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Obstacle :

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit un obstacle comme « tout élément - notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles ».

Handicap :

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit le handicap comme « déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».

Déclaration d'engagement

Chez XTL Groupe de compagnies, nous nous engageons à rendre notre organisation et les services que nous fournissons accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Tous les Canadiens ont le droit de bénéficier de nos services de manière égale et ceux qui travaillent avec nous ont le droit d'effectuer leur travail sans obstacles.

Rapport sur notre plan

Comme l'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, nous publierons chaque année un rapport d'étape mesurant les progrès accomplis par rapport à nos engagements. Nous réviserons et mettrons à jour notre plan d'accessibilité tous les trois ans.

Répondre aux domaines identifiés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, nous avons identifié avec diligence certains obstacles au sein de notre organisation qui empêchent l'accessibilité dans les sept (7) domaines clés décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). Nous croyons en l'importance de l'égalité d'accès et de participation et nous nous engageons à prendre des mesures proactives pour supprimer ces obstacles et garantir une expérience inclusive pour tous.

1- L'emploi

Le domaine « emploi » garantit que les candidats et les employés handicapés et ceux qui rencontrent des obstacles sont soutenus tout au long du cycle de vie de l'emploi.

Obstacle n° 1 :

Afin de soutenir les personnes confrontées à des obstacles, le groupe de compagnies XTL a identifié les actions suivantes et s'est engagé à les mettre en œuvre :

- Améliorer la section « carrières » de notre site web afin de mieux faire connaître aux Canadiens handicapés les différents emplois disponibles dans le secteur du camionnage, en soulignant notre engagement en faveur de leur intégration au sein de notre main-d'œuvre ;
- Sensibiliser les responsables du recrutement à l'accessibilité et à la manière dont ils peuvent garantir un processus de recrutement, de sélection et d'adaptation sans obstacles ;
- Le Groupe de compagnies XTL a développé des outils de recrutement objectifs. À cette fin, tous les membres de l'équipe des ressources humaines reçoivent à tout moment une formation sur l'utilisation correcte des outils de sélection ainsi que sur les questions juridiques et éthiques liées au processus de sélection, le tout afin d'éliminer les obstacles à l'emploi ;
- Comparer les pratiques actuelles de recrutement, de sélection et d'intégration avec les meilleures pratiques en matière d'accessibilité dans d'autres entreprises de transport routier et dans d'autres secteurs.

2- L'environnement bâti :

Le domaine « environnement bâti » veille à ce que les espaces et l'environnement de travail soient accessibles à tous.

Nous reconnaissons l'importance de créer un environnement bâti inclusif et accessible qui permette à tous les individus de naviguer dans nos installations sans limitations.

Pour surmonter efficacement tout obstacle, nous prenons des mesures pour améliorer l'accessibilité de nos sites, dont certains répondent aux critères d'accessibilité :

- Stationnement accessible aux personnes handicapées ;
- Portes automatiques ;
- Toilettes accessibles ;
- Ascenseur accessible aux bureaux du 2^e étages et aux aménagements du sous-sol.

Obstacle n° 2 :

Conscients de l'importance de créer des espaces pleinement inclusifs, nous nous sommes engagés à améliorer l'accessibilité de nos bâtiments existants et futurs.

Actions :

- Un audit de toutes les installations afin d'identifier les obstacles et les zones susceptibles d'être améliorées dans la mesure du possible ;
- Les futures constructions / locations doivent inclure des critères d'accessibilité.



3- Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Conscients de l'importance d'une équipe informatique compétente et réactive, nous sommes déterminés à surmonter tous les obstacles et à développer nos compétences en matière de technologie d'accessibilité.

Obstacle n° 3 :

Évaluation de l'accessibilité des technologies que nous acquérons.

Actions :

- Reconnaisant l'importance de l'utilisation de la technologie pour renforcer l'autonomie de tous les individus, nous nous efforcerons de fournir des outils et des logiciels d'accessibilité aux personnes qui ressentent le besoin ;
- Nous continuerons à contrôler et à évaluer l'accessibilité des technologies que nous acquérons.

4- Les communications autres que les TIC

Ce domaine exige que les organisations fournissent au public, aux clients et aux employés un accès sans obstacle à toutes les communications que l'entreprise produit à l'intention de ce public.

Obstacle n° 4 :

Le Groupe de compagnies XTL ne dispose pas d'un processus cohérent pour s'assurer que les formats alternatifs des communications qu'il émet à l'intention des employés et des autres parties prenantes soient disponibles.

Actions :

- Préparer les ressources standard et les communications courantes de l'entreprise dans des formats alternatifs afin qu'elles soient prêtes à être distribuées sur demande ;
- Sur demande, nous nous engageons à fournir ces supports de substitution dès que possible et dans les délais prévus par le *Règlement canadien sur l'accessibilité* :
 - Imprimé ;
 - En gros caractères ;
 - Format audio.

5- L'acquisition de biens, de services et d'installations

Nous avons aménagé et continuerons d'aménager des postes de travail et des outils informatiques qui répondent aux besoins des personnes concernées. Nous nous engageons à veiller à ce qu'un audit sur l'accessibilité soit réalisé pour toutes les installations futures et à ce qu'il soit dûment pris en compte dans notre processus décisionnel.

Nos politiques de passation de marchés continueront d'être examinées et développées afin de garantir que l'accessibilité soit prise en compte lors de la passation de marchés de services. Grâce à l'inclusion proactive des exigences d'accessibilité dans nos politiques et lignes directrices en matière de marchés publics, nous renforçons notre engagement à créer un environnement inclusif et accessible.



6- La conception et prestation de programmes et de services

Les questions d'accessibilité doivent être prises en compte dès le départ lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes et services internes et externes.

Obstacle n° 5 :

Nous ne disposons pas de mesure standard pour évaluer l'accessibilité de nos événements et programmes internes et externes.

Actions :

Notre objectif est de fournir un cadre cohérent pour évaluer l'accessibilité de nos initiatives, en veillant à ce que les personnes de toutes capacités puissent participer pleinement à nos offres et en bénéficier.

- Élaborer et promouvoir des lignes directrices sur la manière d'appliquer la notion d'accessibilité lors de l'examen des politiques, des programmes et des services de l'entreprise ;
- Créer une liste de contrôle de l'accessibilité pour s'assurer que les principaux aspects de l'accessibilité sont pris en compte.
- Fournir une formation sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et sur le *Règlement canadien sur l'accessibilité* aux personnes dont le rôle est d'élaborer des programmes, des processus et des procédures.

7- Le transport

Nous achetons des véhicules à transmission automatique plutôt que manuelle. Nos camions sont équipés des dernières technologies et, tout en reconnaissant que ces caractéristiques sont davantage axées sur la sécurité, nous pensons qu'elles apporteront également des avantages en termes d'accessibilité.

Consultation :

Afin de respecter l'engagement du Groupe de compagnies XTL de rendre notre environnement de travail accessible à tous, nous avons élaboré notre plan d'accessibilité et nous continuerons à le contrôler et à l'améliorer en consultant nos employés, y compris les employés ayant un handicap.

Nous nous engageons à recueillir les réactions et les commentaires des membres de notre équipe et des organisations externes de plusieurs manières :

- Sondage à l'échelle de l'entreprise ;
- Des groupes de discussion et des entretiens individuels avec des employés handicapés afin qu'ils puissent faire part de leurs commentaires et de leurs idées ;
- Engagement avec des organisations externes soutenant les personnes handicapées afin de comprendre et d'obtenir des recommandations pour améliorer l'accessibilité des bâtiments et des cours de l'entreprise, ainsi que de ses programmes et services, comme par exemple :
 - Alliance pour l'égalité des Canadiens aveugles ;
 - Association des Sourds du Canada ;
 - ABC Abilities Behaviour Consulting ;
 - Santé Canada - Réseau des personnes en situation de handicap



TRANSPORT
LOGISTICS
DISTRIBUTION

Dans l'ensemble, le Groupe de compagnies XTL continuera à interroger ses employés, surtout ceux qui sont handicapés, et tous les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre de ce plan d'accessibilité, afin de mesurer les progrès accomplis et de s'assurer que nous réalisons les changements que nous nous sommes fixés.